

## ASSEMBLEE GENERALE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Le mardi 14 septembre 2021 a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer d'Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

En période de crise sanitaire, l'Assemblée Générale se tient à destination principale de ses adhérents. Au regard de la situation, elle est élargie au personnel du FAC, également invité à ce temps institutionnel.

La participation reste soumise aux règles sanitaires en vigueur, à savoir présentation du Pass sanitaire obligatoire.

Le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement les adhérents et le CODIR de leur présence.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020, téléchargeable du site du FAC, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l'approbation des adhérents.

Il donne ensuite la parole à Christian MATELET, trésorier, pour lecture du rapport financier de l'année 2020.

### RESOLUTIONS FINANCIERES

#### Affectation Résultat 2020 : Excédent 166 440.09 €

↳ + 31 076.47 € en « Excédent affecté à l'investissement CHRS »

↳ + 31 076.47 € en « Excédent affecté en réserve de compensation des déficits CHRS »

↳ - 2 648.62 € en « Report à nouveau déficitaire HU CHRS »

↳ - 200.41 € en « Report à nouveau déficitaire AAVA »

↳ + 19 272.71 € en « Excédent affecté à l'investissement CADA »

↳ + 34 483.00 € en « Excédent affecté en réserve de compensation des déficits LHSS »

↳ + 53 380.47 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Monsieur Stéphane FREMONDIERE (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association, il a souligné la qualité du travail effectué ainsi que la rigueur avec laquelle l'équipe chargée du suivi budgétaire a fonctionné.

Thierry Martinez, Directeur donne la parole aux questions de l'assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2020, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Maintien à l'unanimité du montant des cotisations pour 2022 (10 € de base, 30 € de soutien et 50 € pour les personnes morales).

Madame Catherine GAGELIN, Directrice adjointe, présente le rapport d'activité de l'année 2020. Après échanges avec l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligible.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

Madame Ginette BELLAVOINE, qui ne se représente pas

Madame Pascale HEUZE, qui ne se représente pas

Madame Josiane GUILLAUME, qui se représente

Monsieur Philippe ARBOUCH, qui se représente

Monsieur Olivier LOMBARD, qui se représente

Trois nouvelles candidatures aux fonctions d'administrateur :

Madame Roxane MILET

Monsieur Joël LEGENDRE

Monsieur Léo BROU

Après un vote à bulletin secret, le nouveau conseil d'administration compte donc seize administrateurs, dont la composition est la suivante :

ARBOUCH Philippe

LOMBARD Olivier

BECKER Anne-Marie

MAIER Geneviève

BROU Léo

MATELET Christian

CAILLEAUX Maryse

MILET Roxane

CHARLIER Jean-Pierre

ROUX Joëlle

CHARON Romyns-Felix

SOULIER Isabelle

GUILLAUME Josiane

TOQUE Francine

LEGENDRE Joël

VERNADAT Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Denis VERNADAT

Président de l'Association

